



32ème Assemblée Générale de L'UNRP PONT À MOUSSON 22 ET 23 MAI 2019

MEMBRES DE LA COMMISSION DES VOEUX ET RÉOLUTIONS

MALJEAN Jean-Pierre	Section ILE DE FRANCE
BAILLY Daniel	Section NANTES & MAINE et LOIRE
JOHIER Jean	Section ESSONNE
LOUCHE Guy	Section ISERE
FLEURY Patrick	Section CORREZE
FEIEREISEN Jean-Marc	Section MOSELLE

La commission a désigné comme Président Jean-Pierre MALJEAN et Jean JOHIER comme rapporteur.

Réunis à PONT-A-MOUSSON à l'occasion de leur 32^{ème} assemblée générale les 22 et 23 mai 2019, les délégués UNRP ont examiné l'actualité, précisant le cadre de l'action à entreprendre en finalisant leurs intentions pour la nouvelle mandature.

Citoyen à part entière, chaque retraité doit continuer d'apprécier, de donner son opinion et d'agir sur tous les problèmes de société.

Dans ce cadre, les délégués UNRP demandent au Premier Ministre de créer un Secrétariat d'Etat aux affaires des Retraités auprès du Ministère du Travail ».

Les délégués représentants de l'UNRP, solidaires de leurs collègues actifs, sont indignés du nombre de suicides de policiers résultant de la situation politique, économique et sociale actuelle, ainsi que de la défaillance de la chaîne hiérarchique.

L'UNRP s'associe toujours au deuil des familles touchées par ce drame.

*Les retraités apportent leurs compétences et leur disponibilité dans la vie sociale et politique ; ils sont investis dans les différentes instances et associations.
Au même titre que d'autres corps de l'Etat, les délégués UNRP font valoir et demandent pour les policiers retraités la légitime reconnaissance de leurs actions passées au service de la Nation.*

Les délégués rappellent que l'UNRP défend le principe d'une EUROPE sociale, démocratique et solidaire, respectueuse de la souveraineté des pays membres et de leurs institutions.

Ils déplorent le climat socio-économique actuel qui suscite les pires inquiétudes chez les citoyens les plus défavorisés confrontés au mal vivre. Les forces de l'ordre sont devenues les boucs émissaires d'une politique incomprise.

Nos délégués portent un regard attentif et sans concession sur les réformes annoncées en direction de nos concitoyens en général et des retraités en particulier.

Le principe majeur de fonctionnement de l'UNRP repose essentiellement sur le rassemblement du plus grand nombre au côté de leurs alliés du pôle retraités de la fonction publique.

L'UNRP veillera donc à ce que chaque adhérent se sente à l'aise dans la société. La solidarité intergénérationnelle doit répondre à cette exigence.

Avec force et conviction, les délégués UNRP entendent continuer l'action en adoptant ce jour la motion des vœux et résolutions symbole de leurs légitimes revendications.

Voici le déroulé de notre réflexion :

1. La fonction publique
2. Le pouvoir d'achat
3. Les retraites et réversion
4. La protection sociale
5. La fiscalité
6. La parité homme-femme
7. Les anciens combattants
8. Le relationnel et partenariats

- **La fonction publique**

Les délégués s'inquiètent de l'avenir de la Fonction Publique et rappellent leur attachement aux statuts spéciaux, en particulier le statut spécial des fonctionnaires de police.

Ils s'opposent à toute tentative de réforme remettant en cause les dispositions de la loi du 28 septembre 1948 et de leur régime particulier de retraite édicté par la loi du 8 avril 1957.

- **Le pouvoir d'achat**

Ils constatent la baisse constante de leur pouvoir d'achat, l'effritement du panier du retraité et l'accélération de l'augmentation des dépenses contraintes (loyer, chauffage, gaz, électricité, assurances...).

- **Les retraites et réversions**

Actuellement, ils constatent que le gouvernement s'acharne sur la fiscalité imposée aux retraités : « hausse de la CSG », « non indexation des retraites », « projets de réforme sur les pensions de réversion » et « non revalorisation des pensions en rapport avec la hausse du coût de la vie et de l'inflation ».

Ils exigent l'annulation de la hausse de la CSG.

Ils revendiquent avec force l'indexation des pensions de retraites sur les salaires et l'inflation.

Ils s'opposeront à toutes atteintes ou modifications de la pension de réversion.

- **La protection sociale**

Les délégués rappellent que le droit à la santé est inscrit dans la constitution.

Ils dénoncent les déserts médicaux et la réforme qui favorisent une médecine à 2 vitesses et la dégradation de l'accès aux soins par l'intrusion croissante du secteur marchand dans le champ de la complémentaire santé.

Ils exigent la prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la sécurité sociale et l'ouverture d'un droit universel dans le cadre d'un grand service public de l'aide à l'autonomie.

Si la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (dite loi A.S.V.) améliore la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, les délégués exigent son application intégrale en même temps que le renforcement du financement du risque « perte d'autonomie », afin de diminuer le reste à charge insupportable pour de nombreux retraités.

Toutefois, les délégués récusent toutes formes de recours sur le patrimoine et la succession.

La fin de vie n'est enfin plus un tabou. Après de nombreux débats, le projet de laisser partir les malades incurables dans la dignité avance. La proposition de loi sur la fin de vie a été adoptée le mardi 17 mars 2015 à l'Assemblée Nationale ; elle n'autorise pas l'euthanasie ni le suicide assisté, mais instaure un droit à la sédation « profonde et continue » jusqu'au décès pour les malades en phase terminale.

Dénoncent la situation alarmante des EHPAD insuffisamment défendue par l'Etat face à l'augmentation du nombre des personnes âgées ou handicapées dans un contexte budgétaire et financier contraire à l'équité.

- **La parité homme-femme**

Dans le cadre des arrêts GRIESMAR, BARBER et LEONE, Les délégués condamnent la complicité des Tribunaux vis-à-vis de l'administration afin de bloquer toute décision contraire, lésant ainsi de nombreux ayant droits.

- **Les anciens combattants**

Les délégués prennent acte de l'application de la loi de finance 2019 de la prise en compte des droits pour ceux ayant séjourné en AFN entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964.

Malgré ces résultats positifs, le monde combattant, via ses associations représentatives (AACRMI, UFACVG, FNAM) a demandé l'annulation de la décision du Conseil d'Etat qui impose la non prise en compte du temps de stationnement en AFN, contrairement aux conflits antérieurs et bafouant en cela l'article 36 de la loi du 14/4/1924 instaurant l'égalité des droits entre les générations du feu.

- **Le relationnel et partenariats**

Les délégués ici présents attestent de leur soutien à la politique associative prônée par leurs instances nationales en matière relationnelle.

Ils confortent l'initiative d'entretenir les meilleures relations avec la direction générale de la police nationale et de la préfecture de police.

Conformément aux textes en vigueur, ils demandent la présence d'une délégation de policiers en tenue aux obsèques de nos collègues décédés.

Ils réitèrent leur demande au Ministre de l'Intérieur de favoriser dans tous les services de police l'affichage de l'information relative à nos actions sur un tableau approprié.

Ils entendent demeurer fidèles et solidaires avec leurs partenaires du pôle de la fonction publique, de : « l'UNSA », « UNSA Retraités et UNSA Police », ainsi que les mutuelles « MGP » « INTERIALE » et « l'ANAS ».

Ils revendiquent leur participation aux CDCA, de la CLAS des CDAS et à tous les organismes sociaux investis du concept de son identité et personne morale.

Conclusion :

Dans la conjoncture difficile actuelle, les délégués réunis en ces lieux ont clairement défini les orientations politiques de la nouvelle mandature de l'UNRP.

Ils mandatent leurs instances nationales pour mener à bien auprès des pouvoirs publics le contenu de la charte de leurs légitimes revendications présentement consignées dans cette motion.